



Mairie

N/Réf : FG/AG

Objet : Demande d'avis / étude d'impact actualisée « équipement en enneigeurs piste du Schuss des Dames »

Interlocuteur : Mme GIRARD Frédérique

☎ : 04 76 59 77 25

Monsieur Le Préfet de L'Isère

DDT de L'Isère

17 Boulevard Joseph Vallier BP 45

38040 GRENOBLE Cedex 9

Monsieur le Préfet de l'Isère,

La commune de Saint-Martin d'Uriage a attentivement étudié le projet révisé (464 pages) que vous nous avez transmis pour avis sur l'installation d'enneigeurs artificiels sur la piste dite "Schuss des Dames" de la commune de Chamrousse, enneigeurs utilisant l'eau collectée dans la (future) retenue de l'Arselle.

Nous n'avons en l'état qu'une remarque à faire : le projet décrit contrevient à la loi sur l'eau.

En effet, la retenue prélève l'eau sur le bassin versant du Riouperoux et la neige artificielle qui fondra sur la piste du Schuss des Dames alimentera le bassin versant du Vernon. Il y a donc transfert de la ressource en eau d'un bassin versant à un autre. Nous attirons votre attention d'une part sur le fait que ces deux bassins versant alimentent des ressources en eau totalement séparées qui ne se "reconnectent" qu'à très grande distance, en l'occurrence à la jonction Drac-Isère et d'autre part que le bassin versant de la piste Schuss des Dames est en amont des alimentations en eau potable de notre commune.

En l'absence d'étude complémentaire sur l'impact de ce transfert de ressources, sans préjuger de son caractère légal, la commune de Saint-Martin d'Uriage regrette de ne pouvoir cautionner un tel projet.

Par ailleurs, dans le document transmis nous avons relevé des imprécisions que nous tenons à votre disposition sur simple demande.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Maire,
Gérald GIRAUD

